

La première concerne « l'acceptabilité sociale ». « Elle ne peut se faire qu'en prenant en considération la lassitude de la population concernant les flux de camions traversant la ville de SJMM », souligne Gérard Marinot. Selon le rapport, 60 à 240 camions passent au quotidien, la majorité empruntant la rue principale, « absolument pas adaptée pour ce type de trafic ». Aussi, il demande un « engagement clair, précis, prenant en considération la réduction de cette nuisance, par le carrier et les pouvoirs

publics ».

Il réclame ainsi que les acteurs impliqués établissent, avant la décision finale de l'Etat sur le projet en cours, un protocole où sera spécifié qu'ils s'engagent à entreprendre les études de faisabilité d'un itinéraire alternatif, à réaliser dans les meilleurs délais et avant 2025.

Pour rappel, la réalisation d'une déviation de contournement du village avait déjà été envisagée en 2014 par le carrier, en échange d'une autorisation d'augmentation de tonnage. Mais elle n'avait pas abouti.

Contacté, Dominique Dorel n'a pas souhaité répondre à nos questions, se contentant de « prendre acte de cet avis » et remercier « les personnes qui ont bien voulu s'exprimer lors de l'enquête ». Mais le commissaire enquêteur stipule bien qu'il a « pris note de l'engagement de l'exploitant qui exprime clairement sa volonté de contribuer tout ou partie au financement du projet de substitution en fonction du schéma retenu ».

Du côté de la mairie, Jean-Louis Bariot est circons-

pect. « L'État et le carrier nous imposent une déviation mais ce n'est pas avec les 1 608 euros de taxe foncière que touche la commune que l'on va payer une déviation ! » Il s'étonne aussi des délais donnés.

fois par an ».

**Blandine BAUDIER**

NOTE Le collectif d'habitants et riverains opposés au projet n'a pas été en mesure de nous répondre dans les délais impartis

## « Regagner la confiance de la population »

Dans ses conclusions, le commissaire enquêteur soumet également des recommandations. Et en particulier, de prendre en considération les contributions d'habitants sur les vibrations et d'associer riverains et élus aux contrôles. Pour « regagner la confiance de la population », il souhaite aussi le renouvellement des visites de la carrière.

Il rappelle par ailleurs que les transporteurs doivent respecter le bâchage du chargement et la limitation de vitesse. Il signale enfin l'importance de lever le doute sur la radioactivité : il y a une présence naturelle de radon, gaz radioactif, sur le site. Si des mesures réalisées en 2001 n'avaient pas mis en évidence une influence de l'exploitation de la carrière sur les niveaux de radon, le commissaire enquêteur dit être dans l'attente de la parution de la nouvelle directive sur les roches granitoïdes.



**Le commissaire enquêteur recommande à Delmonico Dorel d'organiser des visites de carrière pour la population.**

Photo Progrès/Rémy PERRIN

## EN CHIFFRES



**Le 10 septembre, la mairie avait été occupée tout l'après-midi pour la dernière permanence du commissaire enquêteur.**

Photo Progrès/Lucas ORIOL

256 contributions ont été comptabilisées lors de l'enquête publique qui s'est déroulée du 9 août au 10 septembre. 203 étaient favorables au projet, 32 y étaient opposés et 21 étaient « indéterminés ».

Le commissaire enquêteur note « une très forte mobilisation des partenaires socio-économiques » qui permet d'atteindre 80 % de critères favorables. Soulignant les intérêts que peuvent avoir ces partenaires, il a souhaité analyser les contributions des particuliers et associations : au nombre de 130, elles étaient à 66 % pour le projet. Il est néanmoins à rappeler que le collectif opposé à la carrière avait appelé au boycott de l'enquête publique.